

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 15 Janvier 2013

Monsieur le Délégué

DR 5 CNRS

1 place Aristide Briand 92195

Meudon cedex

objet: harcèlement vertical

L rar# 1A 078 553 8765 2 (Del Reg); L rar# 1A 078 553 87642 1 (Président) ; L rar# 1A 078 553 8764 5 (SG)

Monsieur le Délégué,

Comme je vous l'ai dit par plusieurs e-mails ces derniers jours, je tiens à vous alerter parce que je subis de la part des autorités administratives différents refus, qui pour moi s'assimile à du harcèlement vertical: refus de dialogue, refus de signature, refus de pièces administratives, refus de noter mes remarques au conseil du laboratoire... Tout ceci me pèse et accroît mon travail pour rien....

Les questions administratives prennent beaucoup trop le pas sur la science dans la vie du chercheur, et l'administration use de ces méthodes, contraintes,... pour contraindre les prises de décision réelles de façon abusive et incompatible avec la charte européenne de la recherche.

J'ai du faire appel récemment à la CADA pour obtenir certains renseignements de mon directeur de laboratoire et au conseil de l'ordre des médecins pour connaître mes droits et essayer de les faire respecter.

Pour donner quelques exemples récents:

Que connaît mon directeur de laboratoire de la physique des milieux granulaires dans le domaine spatial. Il se permet de juger à l'emporte pièce, à refuser que je m'intéresse au broyage dans ces conditions spatiales (bien que ce soit très probablement un sujet porteur futur, et que le CNES m'encourage à le faire). C'est pourtant ce qu'il a fait, et le Délégué a refusé sa signature aussi. On m'empêche de travailler.

Que peut connaître mon directeur de laboratoire des problèmes de concassage sur terre. Pourquoi se permet-il de refuser un accord de confidentialité sur ce sujet avec FCB? Puis pourquoi refuse-t-il une thèse et le thésard sur ce sujet, quand j'ai une proposition ferme de contrat (FCB) de 100.000€ plus bourse de thèse et que le travail expérimental sera à la charge de la compagnie.... Pourquoi embauche-t-il le thésard sur un autre sujet

De même, ce directeur refuse de consigner mes remarques dans les Conseils de Laboratoires, et refuse d'y noter certains faits (cahier du nouvel arrivant n'existe plus depuis Octobre 2012 ; il était très dépassé); il refuse que je donne mon opinion dès qu'on veut parler déontologie, il pratique l'existence de conseil subsidiaire, sans règle précise d'appartenance ni de gestion (pas de pv) .

Ci-joint par exemple le commentaire que ce directeur à consigner dans le pv du conseil de laboratoire du 3/9/2012.:

V) Consultation du CL au sujet des interventions de Pierre Evesque au CL

Pierre Evesque quitte la salle..... (TSVP)

Après un tour de table et des discussions, il s'avère que Pierre Evesque a des soucis à se contrôler et notamment à contrôler son ton de parole, son langage et son agressivité. Le Conseil estime que bien que la présence de Pierre en son sein présente un certain intérêt, elle génère clairement un dysfonctionnement du conseil. Le conseil demande donc à Pierre de trouver une solution responsable pour mettre fin à ce dysfonctionnement qu'il génère.

Il est prévu que le directeur fixe un rendez-vous à Pierre pour évoquer ce constat et avis du CL et recueillir ses premières réactions et une éventuelle proposition de solution. Il est également prévu de prévenir les instances concernées de cette discussion en envoyant notamment le compte-rendu définitif du CL de ce jour.

Fin de la séance à 17h40 (Environ 1h30, ont été consacrées au point V de l'Odj).

Où est mon droit de défense ? Et personne n'a fait aucune remarque. Ce n'est pas digne d'un **laboratoire travaillant correctement**

Autres exemples :

J'ai demandé l'aide de la médecine du travail en Août et Septembre ; Le Dr démissionne. 2 mois après je retrouve une lettre du Dr au Dr qui alerte le Dr sur ce sujet. Pourquoi est-elle passée par l'administration pour arriver au comité médical ? Pourquoi n'ai-je pas été entendu avant, quand le Dr était encore là. Pourquoi la chaîne du secret médical a été rompue ?

Je demande un autre médecin de prévention, je vois le Dr (26/10/2012), qui ne cesse de me dire qu'il n'est pas mon médecin et me refuse mon dossier médical.

Ce dossier médical ne contient ni la lettre du Dr (5/9/2012) , ni la lettre du médiateur, qui doit l'accompagner, ni une bonne partie de mes mails. Le Dr ne me parle pas de ces lettres. Il semble avoir évité de noter les arrangements que je lui avais déclaré avec le Dr pour la gestion d'un technicien.

J'ai du faire appel récemment au Conseil de l'ordre pour connaître mes droits, et essayer de les faire respecter.

J'ai eu hier une réponse partielle de M , qui ne me satisfait pas.

Encore d'autres exemples :

Ceci s'ajoute au fait que les autorités scientifiques se refusent à évaluer mon travail scientifique, à cause de "l'existence de certaines règles administratives", qui forcent les commissions à se fonder sur des on-dits, des rapports et des articles de revues, sans jamais les vérifier, et vérifier la véracité des résultats. Ces évaluateurs n'évaluent donc pas réellement la valeur de ce qu'ils comptent, ne vérifient pas la qualité propre du travail.....

J'ai fait une liste des tracasseries administratives que j'ai supportées au cours de ces dernières années, par lettre RAR à la commission 5 (21/12/2012) en réponse à mon évaluation.

Ceci est lassant quand on cherche, comme tout chercheur devrait le faire, à faire un travail sur le long terme, basé sur des faits réels, sur des résultats réels, dignes d'être confortés par les travaux ultérieurs.

L'activité scientifique obéit à des règles de déontologie, rappelées entre autre par la charte européenne de la recherche. Cette charte refuse de telles pratiques. Cette charte a été signée par le CNRS.

J'ai donc cherché à me renseigner auprès du CNRS des organes susceptibles de faire respecter la déontologie scientifique. Je n'ai pas eu de réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

PS Je me permets de rajouter à cet envoi
copie de la lettre de juillet au Président du CNRS,
réponse à mon évaluation par la commission (Dec 2012)
copie de la lettre du Dr ,
copie de mon e-mail du 10/1/2013
Poudres & Grains 20, 52-69 (2012)

Copie à M. Alain , président du CNRS, 3-5 rue Michel ange, 75016 Paris
au Secrétaire Général Xavier ,

Pierre EVESQUE

Directeur de Recherche CNRS

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 & 33 -(0)1 43 50 12 22

Fax : 33 (0)1 41 13 14 42

e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Châtenay-Malabry, le 21 Décembre 2012

Monsieur le Président de la Section 5
Section 5
CNRS
3-5 rue Michel-Ange
F- 75994 PARIS cedex 16

Lettre RAR

Monsieur le Président,

Comme je vous l'ai mis dans mon droit de réponse internet, je tiens à réagir à mon évaluation 2012 de la section sur mon travail à 2.5 ans.

Mes commentaires sont longs et nécessitent plus d'1 page.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire, à ma respectueuse considération .

Pierre Evesque

TSVP.

Réponse à commission 5 sur l'évaluation de mon rapport à 2.5ans 2012 (p2 à 12):

J'ai trouvé dans mon évaluation quelques erreurs ou imprécisions que j'aimerais précisées (point A). A ce stade de ma carrière j'aimerais aussi donner quelques impressions sur le fonctionnement des évaluations et leur imprécisions (point B). Je terminerai par un échange de mails (20/12/2012) avec le Délégué Régional, pour essayer de passer une commande que le directeur de l'unité ne voulait pas signer depuis 1 mois. J'ai essuyé son refus de signature. J'ai été aussi sanctionné par mon directeur qui a émis le jour même un avis négatif sur ma fiche CRAC. Cette fiche CRAC était prête pour l'annotation du directeur depuis le 16/Nov. et il attendait pour la signer pour faire pression sur moi. A croire que mon comportement est illégale ou pour le moins anti-déontologique.

A) Quelques remarques faites par la commission, que je réfute:

1) à propos du Pt n°2 (Alinéa 4), à la fin, il est dit: Cependant, au dire de P. Evesque, cette étude est actuellement à l'arrêt.

Réponse et précision: ce travail **pour moi** est effectivement à l'arrêt, car je veux privilégier mon travail sur les milieux granulaires. Il (ce travail sur l'impact des vibrations sur les milieux fluides) a été un de mes principaux soucis dans les années 1994-2002, grâce aux collaborations avec V. et D., qui m'ont appris beaucoup. (Ce thème est très connu en Russie, et leur façon de l'appréhender m'a semblé et me semble toujours correct). J'ai ainsi été surpris de pouvoir être très efficace dans ce domaine, dans l'interprétation des expériences de fluide critique sous vibration obtenues avec MiniTexus 7, car je voyais des phénomènes que j'avais déjà observé et étudié avec V.; et j'en ai fait profiter mes collègues D. et Y.; j'ai poussé à la collaboration via le 1^{er} Topical Team Vibration (2000-2004) et ai été heureux de sa poursuite et du développement d'autres thèmes de fluidique (convection/diffusion induite...). Mes collaborations personnels avec V. se sont arrêtés naturellement vers 2004 lorsque je me suis aperçu que notre activité commune se réduisait de façon spontanée.

Mais de nombreuses collaborations avec l'école russe continue sur ce sujet, soit directement avec D. et Y. pour les fluides critiques, soit via Valentina de ULB sur les problèmes de diffusion stimulée et autres effets..... Ces groupes de travail sont actifs et fonctionnent correctement. Je ne sais ce que je pourrai apporter de plus.

Ainsi ce thème m'intéresse fortement et j'accepte évidemment toujours d'y participer.

2) Alinea 5: P. Evesque évoque de nombreuses difficultés avec sa hiérarchie et un mal vivre qu'accentuent des soucis de santé.

Réponse:

(a) J'évoque un refus d'appliquer la déontologie scientifique. Ce refus crée de nombreuses perturbations de gestion administrative, qui sont contraires à un fonctionnement correct du laboratoire. Je constate dans le rapport un mensonge par

omission dans mon évaluation par la commission de ne pas dire cela; ces points sont clairement dits dans mon rapport.

(b) J'évoque des soucis de santé passés dans mon rapport à 2.5ans, c'est vrai, mais pas de la manière que l'évaluation les faits ressortir: ces ex-soucis ont surtout été une aide pour moi dans mon travail de chercheur, car j'ai bénéficié d'un suivi thérapeutique constant qui me permet d'améliorer mon discours oral, de pouvoir assurer aussi le cnrs que je suis en bonne santé mentale, malgré les attaques psychologiques constantes de l'administration... Les médecins m'ont aussi assurés un soutien psychologique nécessaire et normal, qui m'était refusé par mon administration.

Ce point est fait dans mon dossier médical de prévention; j'ai rapporté un certain nombre de points au fonctionnaire de défense, au médiateur... Donc j'ai eu heureusement des ennuis de santé qui m'ont permis de faire mon métier correctement malgré les difficultés. Je pense que j'ai bénéficié de conditions très rares et très favorables qui ont permis de palier la carence de gestion de l'administration.

Je constate que l'évaluation de la commission 5 nie (ou cherche à contredire) ce point de mon rapport. Je défends et confirme pourtant le même point de vue dans mon précédent rapport CNRS (2009-2011). En conclusion, je maintiens et précise que la relation avec mes thérapeutes m'a permis de gérer le harcèlement systématique, et que mes problèmes de santé n'ont donc pas été une cause de malaise ou de mal-être. C'est probablement eux qui m'ont permis de progresser et de faire correctement mon travail.

3) Alinéa 5: passage sur la déontologie:

Réponse: Que je sache, il n'est pas interdit à la section 5 de faire une évaluation scientifique des travaux par elle-même; cela est même encouragé par l'académie. Qu'attend-elle pour le faire? Je constate simplement que la section 5 de 2012 ne l'envisage même pas.

Si on analyse mes rapports, je constate que cette tactique est la même chaque année (refus d'expertiser Poudres & Grains réellement, en direct, depuis 15 ans) (voir mon rapport CNRS à 2ans 2009-2011). Les comités scientifiques successifs se refusent de dire les erreurs qui sont écrites non seulement dans Poudres et Grains mais aussi dans les autres revues.

Ainsi la section refuse d'aider les scientifiques à améliorer les processus éditoriaux classiques, ne serait qu'en mentionnant explicitement les erreurs qui se trouvent dans la littérature. C'est inconcevable. Il faut peut être aussi rappeler qu'en tant que professionnels, la loi considère que nous les chercheurs n'avons pas à être protégés par la législation, que nous devons donc nous tenir au courant des nouveautés, qu'elles soient publiées à un endroit ou à un autre. Ceci devrait être médité par l'administration de la recherche et par les chercheurs eux-mêmes (En plus, je donne à la fin de cette réponse un exemple concret où l'administration utilise d'ailleurs l'argumentation inverse contre un chercheur pour le rendre coupable d'une faute dont elle s'absout elle-même, ce qui devient totalement anormal).

Il est remarquable que dans le cadre de l'édition la censure est plutôt mal venue, sauf dans la recherche scientifique. Mais qu'est-ce qu'une publication scientifique de recherche sinon une oeuvre qui débat d'un problème non résolu, ou mal posé.... Il serait

fou de considérer que ces oeuvres sont toutes justes et sans contradictions.... Mais cela n'a pas l'air d'inquiéter les comités.

B) Conclusion et quelques impressions supplémentaires:

Pour conclure, j'aimerais rassuré la commission: ma relation avec mes thérapeutes m'a réellement permis de gérer le harcèlement systématique que je subissais aux moments les plus forts. Et mes problèmes de santé n'ont donc pas été une cause de malaise ou de mal-être, bien au contraire.

Le refus systématique des commissions d'évaluer le travail sérieusement sans passer par des oui-dire du style taux de citations, taux de publication dans des systèmes ad hoc..., montre le désintérêt des systèmes experts pour leur capacité d'expertise réelle. Ce mauvais exemple, promu au plus haut niveau comme un label de qualité, pousse tout le monde à mal faire. Les commissions creusent ainsi le gouffre qui enterrera la science.

Je ne peux accepter cela.

Enfin les commissions ont une mémoire qui ne permet pas de mesurer l'inconsistance de leurs décision et la nécessité d'une réforme profonde.

Je terminerai ce rapport sur quelques jugements de valeur qui illustrent à mon avis ce dernier point:

i) **Passage CR2-CR1:** Ce rapport (2012) me rappelle celui que la commission 13 m'avait envoyé sous forme de lettre lors de mon passage CR2-CR1 en 1983. A l'époque j'étais en manque de publication, travaillant fortement à mon nouveau sujet de thèse depuis 81 (piégeage et transport dans le naphthalène H₈ dans des cristaux de naphthalène D₈). J'y travaillais assez seul depuis plus 1 an ou 2 (mon directeur de thèse, J.Duran, étant parti dirigé un labo à Jussieu). J'avais déjà les résultats expérimentaux dépouillés dont il avait fallu trouvé l'interprétation. J'avais parcouru le monde pour cela, mais l'interprétation est venu d'un seul lieu (l'ESPCI) grâce à la mise en relation de différents travaux qui semblaient de nature différente via un catalyseur (de Gennnes) et des figures hors normes (Alexander et Orbach). Lors de cette commission j'avais réalisé le plus gros du travail et avais soumis un article dans une revue (J de Physique), mais celui-ci n'était pas encore accepté. Le jour même de la commission Romestain (mon rapporteur) m'avait demandé si mon article (qu'il avait) était accepté... puis j'ai reçu cette lettre de la commission me disant que mon passage CR1 était accepté, mais avec beaucoup de réticence et qu'il fallait que j'informe la commission de l'acceptation de mon article dès qu'il sera accepté.

Pour un chercheur qui connaît la valeur et le potentiel de son travail, une telle lettre est un aveu d'incompétence et d'inefficacité patentes des structures. Pour quelqu'un qui se cherche sans référence, cela a probablement une valeur, mais il ferait mieux d'arrêter.

En plus aucune aide de la communauté n'était prévu pour aider à faire passer l'article....

ii) **Lors du concours CR1 - DR2 de 1989** (section 07),

L'avis du Rapporteur a été le suivant:

Pierre EVESQUE, 37 ans, CRI. Carrière à Paris (E.S.P. C.I. puis Université P. et M. Curie) interrompue par une année passée à Los Angeles(UCLA). Voilà ce qu'en dit De Gennes :

P. Evesque a débuté par des recherches sur des propriétés optiques d'impuretés couplées dans des solides. Ceci l'a amené à réfléchir sur divers problèmes de diffusion et de transport dans des solutions fractales: sa thèse, écrite avant que ce sujet ne soit devenu à la mode, a été un travail de pionnier. Plus récemment il a lancé une action tout à fait nouvelle de mécanique des fondus; avec J. Rajchenbach, ils ont fait plusieurs découvertes remarquables sur les instabilités de fondus en vibration. Ici encore Evesque est un pionnier. Depuis quelques mois, après les publications de ce groupe l'activité internationale croît très vite.

Evesque est un animateur exceptionnel avec une excellente culture théorique, et un sens des expériences simples et légères. Pour les secteurs de la physique de la matière condensée que je parviens à suivre, je le classerais en tête des expérimentateurs de sa génération.

L'oeuvre d'Evesque se distingue par le fait qu'elle touche à la théorie comme à l'expérience; et aussi par sa grande diversité : 1) débuts dans les semi-conducteurs, avec une motivation (recherche d'un matériau laser avec certaines propriétés) qui n'est pas toujours aussi évidente dans la recherche sur les semi-conducteurs. 2) diffusion d'excitations. 3) fractals. 4) étude théorique de la technique expérimentale du réseau transitoire (il s'agit de réseaux d'excitations engendrés par irradiation par 2 faisceaux lumineux formant interférences). 5) physique du tas de sable

Notoriété internationale : 13 mentions au citation index de 1987. Plusieurs conférences invitées depuis 1985.

Articles de vulgarisation et de synthèse, d'une clarté remarquable.

La physique du tas de sable n'est pas sans embûches inattendues. L'une des découvertes mentionnées par De Gennes est probablement celle-ci : si on met du sable dans une boîte plate verticale et qu'on la fait vibrer verticalement, il se forme au delà d'une certaine amplitude un courant de convection; les grains de sable grimpent le long d'une des parois verticales, de sorte que la surface du sable se met en pente; les grains de sable qui dévalent cette pente ferment le circuit de convection. P.E. indique que cette "découverte" a fait l'objet de 2 publications dont une Physical Review Letter, donc les arbitres passent pour être infaillibles.

Malheureusement, ni P. Evesque, ni l'arbitre ne semblent avoir eu connaissance du Numero de septembre 1982 de Scientific American : il y était expliqué dans la rubrique The amateur scientist comment on peut réaliser une instabilité de convection analogue (avec, il est vrai, des conditions aux limites différentes et des formes un peu différentes). Une théorie phénoménologique de ce phénomène qui semble avoir été découvert par Faraday en 1831 a été ébauchée par Savage (J. Fluid Mech. 194, 457, 1988). P. Evesque est l'un des plus jeunes candidats au recrutement comme DR2. Il deviendra l'un des meilleurs dans peu d'années, dès qu'auront été élucidées les répercussions que peut avoir sur son programme de recherches la mésaventure évoquée plus haut.

Que dire de ces 2 avis. Ils sont forts et abrutissants. La lettre de De Gennes est trop forte évidemment; de plus je n'ai jamais eu envie d'être un gestionnaire de masse ; c'est trop dangereux vis-à-vis des autres. Et je suis très distrait, je préfère aussi laisser de la liberté aux autres pour profiter de leur savoir et de leur capacité. C'est important quand on aborde l'inconnu, donc pour la gestion de la recherche.

Je crois que de Gennes a été surpris que je fasse un saut si grand de sujet et de technique, seul de moi-même, sans en avoir parlé avec d'autres. (Au téléphone, il m'avait aiguillé sur pour parler de ce thème, et l'avait regretté quand 6 mois ou 1 an après, J. et moi on lui fournissait deux articles). En fait d'autres physiciens (l') ont fait le même saut au même moment; et le

thème a grossi très vite compte tenu de la facilité de publier. Mais j'ai été le seul à faire mon parcours vers la "mécanique"; les autres n'avaient probablement pas la volonté de parfaire leur éducation et d'étudier la réalité des phénomènes; ils espéraient seulement pouvoir utiliser leur savoir et compétence initiaux dans un autre domaine, connexe, dont ils ont souvent méconnu la différence, la difficulté et la complexité. D'où de nombreuses thématiques stériles et des contretemps (modèle BTW et taille des avalanches; propagation des contraintes par "chaînes de forces", concept de "fragilité et de jamming. Ou en d'autres termes: mécanique du tas et des avalanches et problèmes de fluctuations critiques de taille et des contraintes; "propagation du son dans un tas"; lien entre "verre et tas de sable" à travers l' "universalité" vue comme un principe déifié; Problème du "parking".

Il est remarquable que ce problème du parking est probablement le seul applicable au tas de sable. Il faut dire qu'il a été inventé pour l'occasion. J'ai été l'un des premiers à l'utiliser le concept et les résultats pour comprendre les données de mécanique des sols (Poudres & Grains ns1).

En ce qui concerne l'évaluation de J. , je dois reconnaître ma méconnaissance initiale du sujet. Mais j'ai essayé de combler cette méconnaissance en allant visiter Savage, Jenkins, Brennen... dès les premières années, en organisant le 1^{er} Powders & Grains, et en faisant des stages dans des labo de mécanique puis en m'y installant. L'inconnu est source d'embûche. Le problème n'est pas de tomber, c'est quasi inévitable, mais de ne pas s'enliser, et de ne pas enliser les autres avec soi.

Malheureusement, les problèmes de tas de sable ont permis l'enlissement de certains, et ce malgré le fait que ces problèmes n'étaient pas si nouveaux. Et comme le dit Villain, la sauvegarde peu venir des articles de vulgarisation ou non scientifique! Pourrait-on y voir une apologie avant l'heure de Poudres & Grains. Pas sur, même si Villain a finalement aussi tenté le diable en publiant dans ce journal (2012).

Dans son évaluation, pose le problème des conditions aux limites, pour l'article de *Scientific American*; Il semble pourtant le diminuer. Or c'est un point capital dans tout problème de mécanique. Et il aurait du relativiser plus ses conclusions.

L'article de (J. Fluid Mech. 194, 457, 1988) est probablement partiellement faux ou incomplet. Des convections ont été observées en régime statiques aussi, ces convections montrent une évolution cohérente; elles peuvent être lié à des collisions et des chocs locaux ou à des évolutions lentes et périodiques des conditions aux limites. Quand un tas est en lévitation ou en chute libre, les poussées résiduelles dominent la dynamique, le passage l'air peut le mettre en mouvement.

Le fait que l'on ne sache toujours pas quelles conditions aux limites appliquées à un gaz granulaire montre (quoique dit la "communauté scientifique) monte la difficulté du problème et de sa solution.

Le problème de ces évaluations, est lié à l'existence de lobby. On ne pourra rien faire tend qu'on acceptera cet état de fait et qu'on ne voudra pas limiter leur pouvoir.

iii) concours CR1-DR2 de 1991

J'étais classé par la commission 5 dans le concours CR2-DR2 ; j'ai été exclu du concours parce que j'étais dans un laboratoire de mécanique, par décision du Département de physique; ceci s'est passé à l'intérieur du concours, et est donc interdit par les textes administratifs. Je suis passé l'année suivante, probablement en partie grâce à de Gennes.

iv) **Dans mon rapport à 2ans 2010**, je donne un certains nombre d'échange de courrier avec le comité national qui montrent une incompréhension partiel et partial des commissions.

v) Dans mon dossier CNRS, une lettre de M. _____ semble m'accuser de ne pas avoir été présent au laboratoire LMGC. Il suffisait de demander MM. _____ ... ou _____, s'ils m'y ont vu; et mes nombreux appels téléphoniques avec l'Angleterre en ont été témoins.

Pour conclure, la difficulté du sujet "tas de sable" provient probablement de la stabilité du concept et de sa mécanique: on a beau le déformer, le transformer il redevient identique ou presque identique à lui-même à l'état statique. Et tout le monde peut jouer avec, l'utiliser, même les plus jeunes, sans risquer de mourir, d'y perdre son latin . Mais que veut dire identique ou presque identique. C'est là qu'arrive le physicien. Comment caractériser les différences? Et ce de façon pas trop compliquée pour pouvoir prédire l'évolution du système? Rien que le tenseur d'élasticité complet à trop de paramètres (27 composantes) à déterminer pour être réellement utilisable dans les cas particuliers pratiques. C'est beaucoup trop. Si en plus on biaise les résultats, ou qu'on les fabrique....

Je ne suis pas un leader, dans le sens où je n'aime pas être à la tête d'un bateau ivre, mais je suis quelqu'un qui essaye de se critiquer, qui laisse les autres le critiquer et qui est indépendant. J'aime réellement cette liberté.

Est-ce pour cela que je n'ai pas eu besoin de faire appel à des fonds dédiés du CNRS? Probablement pas, c'est que je savais que je n'en obtiendrai probablement pas, et que je préfère trouver des sources plus faciles. Mes collègues l'on compris et cherche à en profiter, ou à limiter comparaisons.

M. Biarez me disait "regarder la qualité de vos ennemis, vous saurez ce que vous valez". Je lui laisse la conclusion.

Quand en plus se greffent des problèmes de dysfonctionnement administratif, c'est le bouquet.

C) Echange de Mails pour faire signer une commande passer sur des crédits propres à mon contrat spatial

A lire dans le sens 3, 3bis, 2, 1 pour respecter la chronologie.

1) Ma Réponse du 20/12/2012 , PM:

Monsieur le Délégué,

Merci de votre réponse rapide et sans équivoque.

Croyez-moi je fais sereinement mon travail dans la mesure où l'administration m'en donne les moyens.

Vous m'indiquez aussi que votre réponse est concertée et en cohérence, non seulement avec M. , mais aussi avec les autorités supérieures de mon laboratoire, c'est-à-dire probablement le Directeur de l'ECP et Présidence du CNRS.

J'en prends bonne note. Ceci est d'ailleurs normal compte tenu que je leur ai fait souvent copie de mes e-mails et lettres.

J'en conclus que le laisser-aller dans la gestion et le dysfonctionnement que j'observe n'est pas le fait de mon directeur, mais bien celui des tutelles.

J'en suis heureux, et je constate aussi de lui renouveler mon amitié à chaque courrier et courriel.

Il faut donc interpréter à chaque fois les tracasseries administratives que je subis comme étant réellement programmée par le haut de la hiérarchie.

Dans ses conditions, pouvez-vous me dire

- i) si l'absence de médecin de prévention était programmée, comme vous me le laissez croire,
- ii) que le refus de fournir mon dossier médical dans la semaine de la demande est plus qu'un abus de pouvoir illégitime?
- iii) que l'oubli de M. de vous transmettre ma demande est concerté?
- iv) que le non-respect des agendas de l'ordre du jour est voulu?
- v) que la rédaction "bizarre" des pv des CL a été approuvée et stimulée par l'administration, pour ne pas pouvoir servir de référence à des audits sérieux?
- vi) que sciemment vous avez renvoyé à M. ma demande de copie de la convention ECP-CNRS que je vous avais envoyé?
- vii) Et que sciemment il n'y a pas répondu?
- viii) Est-ce réellement sous le couvert de la présidence du CNRS que tout cela a été fait, et avec l'accord du directeur de l'ECP?
- ix) Est-ce aussi la même chose pour les problèmes de facturation de mi-lourds notés au pv du CL?
- x) la récente nomination à la tête du nouveau CR est-elle reliée à ce dernier refus, et au refus de transparence dans la discussion du CL?
- xi) Pourquoi me faire convoquer par un psychiatre?

Comment le CNRS a-t-il compris l'appui récent de la CADA a mes requêtes légitimes? A-t-il obtempéré parce qu'il ne pouvait pas faire autrement? N'a-t-il pas compris que sa position est un abus de pouvoir?

Si tout cela est vrai, comme vous me laissez le croire, vous comprendrez pourquoi je tiens à attirer l'attention de mes tutelles scientifiques, de la médecine du travail, et des syndicats sur un vrai dysfonctionnement généralisé et une perte de conscience du sens commun.

Pour ma part, je fais conscience à mon raisonnement scientifique, je confronte mes résultats théoriques aux faits réels pour me faire une idée sérieuse. En plus, j'essaye toujours que ma pensée et mes actions soient en cohérence, et en cohérence avec les valeurs que je défends.

bien respectueusement
Pierre Evesque

2) Le 20/12/2012 10:43, TRAIMOND Gilles a écrit :

Monsieur EVESQUE,

J'accuse réception de votre courrier par lequel vous sollicitez de ma part la signature d'un bon de commande.

Je crois utile de vous rappeler le rôle du Directeur de laboratoire, qui a été choisi, après consultation des personnels, par les directions scientifiques des deux tutelles de l'unité à laquelle vous appartenez.

Au sein du laboratoire, il doit en piloter la politique scientifique, en assumer la gestion financière, et se trouve être le supérieur hiérarchique de ses membres. Il a ainsi toute latitude pour valider ou non tout projet de recherche ou contrat de collaboration proposé. Il est responsable devant les tutelles du budget global de son unité, tant en subvention d'Etat qu'en ressources propres. A ces fins, il est délégué d'une compétence du Président du CNRS comme personne responsable des marchés, et de la signature du Délégué régional comme ordonnateur secondaire. Il doit dans ce cadre apprécier l'opportunité de toutes les dépenses et ressources du laboratoire.

En l'espèce, Hachmi, dispose, outre d'une pleine légitimité dans ses fonctions de Directeur, de la confiance totale et entière des tutelles scientifiques de MSSMat, et de la mienne en tant que gestionnaire.

Il est donc inenvisageable pour moi de répondre favorablement à votre demande.

Je vous encourage dans le même temps à exercer plus sereinement et de manière plus constructive votre activité de chercheur au sein de MSSMat; Les incessants courriels dont vous êtes quotidiennement l'auteur tendant systématiquement à contester le rôle ou l'autorité de votre Directeur ou à perturber le fonctionnement de votre unité et de ses instances de dialogue, montrent que ce n'est aujourd'hui pas le cas.

Je fais confiance à votre sens des responsabilités.

Gilles | Délégué régional
CNRS | Délégation Île-de-France Ouest &

Nord
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01 45 07 52 32
P. 06 77 29 87 83
<http://www.dr5.cnrs.fr>

3) lettre sous couvert, 20 Décembre 2012

Monsieur le Délégué Régional,

Je vous prie de trouver ci-joint une commande de matériel pour l'étude du concassage et du broyage. J'en ai besoin pour préparer de nouvelles expériences pour mon travail en microgravité.

Vous savez que ce contrat est pluriannuel, et qu'il est subordonné à des programmes spatiaux bien définis et programmés. Ce contrat est donc toujours actif.

Je ne sais pourquoi le directeur de mon labo refuse de le signer, puisque je lui ai donné les explications nécessaires et qu'il ne m'a pas demandé de compléments d'information.

Je vous joins le résumé des explications que j'ai fournies le 3/1.

Merci de signer la commande et de l'envoyer; cette commande est importante pour la suite de mon programme de recherche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Régional, à l'expression de ma haute considération.

Pierre Evesque

PS 1: extrait du Mail du 3/12/2012 à 12h/29 (que vous avez eu en copie)

En résumé, pour l'achat de broyeur....,

- (i) l'achat présent de ce matériel ne se place pas dans le cadre de la futur thèse FCB, puisque cette thèse et les data associés seront fournis par FCB;
 - (ii) il ne correspond pas non plus à la demande d'achat mi-lourd faite au CNRS (cette dernière permettra au besoin de compléter le matériel du labo).
 - (iii) C'est par contre une nécessité pour que je puisse appréhender les problèmes de broyages en fonction de la gravité.
- Par contre je peux t'assurer que je n'en ai pas besoin pour un usage personnel.

PS2: j'ai eu du mal à envoyer ce mail le 3/12 par le serveur ECP.

3bis) -----Message d'origine-----

Envoyé : jeudi 20 décembre 2012 09:38

De : Pierre Evesque [<mailto:pierre.evesque@ecp.fr>]

À : Hachmi DR05-Liste DEL Delegue

Cc : Nathalie ; DR05-Liste DEL Secrétariat; ; Maite; Marie-Christine; Jean-Noël

Objet : Lettre sous couvert: Commande LaboModerne- suite

Hachmi,

J'ai remis à Nathalie une lettre pour le délégué, à faire suivre sous ton couvert.

Elle concerne la commande du 19/11 au LaboModerne.

Merci donc de la faire suivre.

amicalement

Pierre

PS c'est mieux avec la commande et la lettre

Conclusion j'ai reçu le 21/12 l'accès à ma fiche CRAC 2012, que j'avais fini de compléter le 14/12 en ligne.

Avis du directeur de l'unité de recherche

Défavorable

Document établi le

- 14/11/2012 à CHATENAY MALABRY par Pierre EVESQUE
- 20/12/2012 à CHATENAY MALABRY par Hachmi [redacted], directeur de l'unité UMR8579

Est-ce normal de se faire attaquer pour demander des arbitrages et essayer de faire son travail.

C'est encore un acte de harcèlement, un abus de pouvoir, et je pense que la position du Délégué est illégale. C'est la preuve que je suis la victime d'un dysfonctionnement majeur de l'administration du CNRS, et que couvrent toutes les instances du CNRS.

Enfin, j'ai appris que le dossier pour mon expertise médicale qu'avait envoyé le comité médical à mon médecin traitant n'avait pas été reçu par mon médecin.... J'ai donc demandé le 20/12 qu'il lui soit renvoyé en recommandé RAR.



ECOLE CENTRALE PARIS
LABORATOIRE DE MÉCANIQUE
SOLS, STRUCTURES et MATÉRIAUX



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Pierre EVESQUE
Directeur de Recherche CNRS

Châtenay, le 2 Juillet 2012

☎ 33 -(0)1 41 13 12 18 &
33 -(0)1 43 50 12 22
Fax : 33 (0)1 41 13 14 42
e-mail : pierre.evesque@ecp.fr

Monsieur le Président
CNRS
3-5 rue Michel Ange
75294 Paris cedex 05

Objet : Lettre RAR # 2C 053 583 2601 7

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint les copies des comptes-rendus du conseil des 23 Juin 2011 (D1) et Mars 2012 (D2) de mon laboratoire, et celui (D3) que j'ai établi pour la dernière réunion du 15 Juin 2012; j'y joins le règlement intérieur (D4) et le carnet du nouvel arrivant (D5).

Je ne sais comment vous demander conseil sur un certain laisser-aller du comportement de mon laboratoire, qui m'est préjudiciable. Il semblerait qu'on cherche à masquer l'existence de responsables des salles et d'instruments, définis dans le règlement intérieur (D4) et dans le carnet du nouvel arrivant (D5, p.9), pour les recréer sous une forme nouvelle, en niant l'ancienne (D3)... Il faut dire que ces derniers documents n'ont pas été remis à jour depuis longtemps.

Monsieur F. avait fait plusieurs demande à cet effet au directeur du laboratoire, soit par mon intermédiaire (Janvier 2010) soit directement (2012), demande appuyée par moi-même, cf D2.

Il me paraît grave que des situations pareilles perdurent de façon répétitive. Nous en avons fait la remarque au médecin du travail à plusieurs reprises.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur le document D1 §4, montrant me semble-t-il une incohérence grave entre la sanction et les accusations, puis qu'on reconnaît l'existence d'une faute (achat d'un instrument semi-lourd sur fond dédié à un autre), mais que la sanction est quasi-inexistante, car elle consiste seulement à ne pas accorder l'achat d'une machine supplémentaire l'année suivante au sanctionné. Je ne vois pas comment ce jugement (i) peut stimuler une coopération saine interne entre les équipes du laboratoire, comment ce jugement (ii) peut amener à une meilleure pratique déontologique du groupe, comment il (iii) peut montrer un exemple pédagogique aux étudiants de notre laboratoire. Par ailleurs, comment être sur que ce chercheur ne puisse briguer la direction d'un laboratoire malgré ce qu'il a fait.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très respectueux et dévoués.

Pierre Evesque

Reçu le 31/12/2012 du Dr Choffé

Tel : 01 45 07 51 28

Fax : 01 45 07 58 21



Délégation
Ile-de-France Ouest & Nord

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Meudon, le 05 septembre 2012

Monsieur le Docteur
Président du Comité Médical du CNRS

Objet : état de santé de Monsieur Pierre EVESQUE

Monsieur le Président,

Cher confrère,

Alertée par son entourage professionnel à plusieurs reprises, je vous sou mets la situation de Monsieur Pierre EVESQUE, 60 ans, chercheur au Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux à l'Ecole Centrale de Paris.

Depuis plusieurs années, ce DR à la thématique insolite de la « Physique du désordre » se plaint d'un manque de reconnaissance scientifique par ses pairs pour ses travaux de recherche et ses prétendues découvertes intéressantes. Il va jusqu'à déplorer le manque de déontologie scientifique tant dans le quotidien du laboratoire qu'en général dans le milieu scientifique français..... et à solliciter la médiatrice du CNRS, Madame Maïté , pour un soutien dans sa quête de justice scientifique.

En tant que médecin, il m'est difficile de séparer le vrai du faux sur un plan purement intellectuel.

Vu en visite médicale à plusieurs reprises, il semble avoir du mal dans l'appréciation de la réalité et des faits. J'ai eu parfois l'impression d'idées délirantes de persécution qui s'imposaient par intermittence rendant le dialogue et le raisonnement difficiles. L'émotionnel paraissant prendre le dessus sur le rationnel, il se laisse emporter facilement sans raison.

Ces troubles surviennent dans le contexte d'antécédents d'AVC (territoire sylvien G) en 2009 consécutifs à la pose d'un stent coronarien. Il persistent certaines difficultés dans l'élocution, variables dans le temps et selon l'état émotionnel.

Le bilan cardiologique pour Mr EVESQUE avec test et scintigraphie à l'effort de septembre 2011 serait satisfaisant. Sur le plan neurologique, il continue un suivi avec un spécialiste, notamment par rapport aux troubles du langage. L'ischémie cérébrale n'aurait pas altéré ses capacités cognitives...

Comme vous le lirez dans le courrier ci-joint, Madame Maïté , médiatrice du CNRS, fait état des perturbations engendrées par les comportements et attitudes de Monsieur EVESQUE, telles qu'elles les a ressenties et apprises, tant sur le plan relationnel que professionnel.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous aider au travers d'une expertise médicale à déterminer dans quelle mesure Monsieur EVESQUE est apte ou pas au travail dans son laboratoire.

Restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher confrère, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Délégation
Ile-de-France Ouest & Nord

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Sujet: harcèlement moral par personne ayant autorité et comité médical

De : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>

Date : 10/01/2013 15:24

Pour : brigitte. @cnrs.fr, Secretariat Presidence <secr-presidence@cnrs-dir.fr>, Maite <maite. @dr14.cnrs.fr>, delegue <delegue@dr5.cnrs.fr>, secretariat-dgdr@cnrs-dir.fr, secrétariat DR5 <secretariat@dr5.cnrs.fr>

Copie à : Pierre Evesque <pierre.evesque@ecp.fr>, sylvie. @ccl.aphp.fr, "marie-christine. " <marie-christine. @cnrs-dir.fr>, Claude. @lkb.ens.fr, Michele @lkb.ens.fr, haroche@lkb.ens.fr

Madame

pouvez-vous transmettre cette lettre à Monsieur , le 10/1/2013
avec copie au Docteur

Monsieur,

Je fais suite à mes différents courriels. Je regrette que vous ayez raccroché au téléphone et que vous ayez refusé de me répondre.

Comme vous le savez, je suis convoqué par le comité médical du cnrs à me présenter devant un psychiatre. Je n'aurai pas les pièces nécessaires.

La lettre de deuxième convocation date du 4 décembre 2012,

Je n'ai pu avoir mon dossier médical que depuis 15 décembre, bien après l'avoir demandé (20/Oct./12) au Dr .

La lettre qui sert à me convoquée est celle du Dr au président du comité médical du 5/Sept/12, deux jours après le conseil de mon laboratoire du 3/9/12.

Elle fait appel à la responsabilité du comité médical et de son président pour des souffrances au travail. Il me semble qu'elle n'a pas été écoutée, au moins pendant un certain temps.

Ce docteur a démissionné fin Sept, bien avant que vous n'agissiez.

Elle n'est plus là pour témoigner. La lettre de la médiatrice semble aussi avoir disparue.

Et vous trouvez le moyen de raccrocher le téléphone sans donner d'explication cohérente, quand la réponse que je vous demande peut probablement tenir en 5 lignes.

J'aimerais comprendre le circuit de cette lettre et les raisons du délai engendré.

J'aimerais aussi savoir pourquoi l'expertise a besoin d'être fait rapidement, avant que ces retards ne soient compris...

Accorder, voir imposer, une retraite anticipée pour souffrance au travail est à mon avis illégal quand la raison est le harcèlement moral.

Par la présente, je me plains donc au délégué régional pour harcèlement morale par personne ayant autorité, attestée par ma réclamation présente et par la lettre de mon ancien médecin de prévention, le Dr :

Je fais copie au Secrétaire général du CNRS et au président du cnrs.

J'aimerais aussi connaître la position du Dr Evrard, mon nouveau médecin de prévention (tout au moins je le pense).

Bien cordialement

Pierre Evesque

PS Je pense ne pas avoir failli à ma tâche en travaillant au CNRS, et demande la possibilité de continuer mon travail dans la tranquillité.

Le 10/01/2013 10:42, Pierre Evesque a écrit :

Bonjour Madame,

Permettez-moi de m'expliquer par écrit puisque vous refusez les explications orales.
Hier je vous ai demandé clairement ce que j'ai exprimé par oral puis confirmé par écrit à M.

Vous avez refusé de me répondre clairement, sauf sur le point de l'arrivée de la lettre du Dr , qui vous est arrivée, je crois, via la DR5 début novembre (merci de me le préciser/ confirmer).

Par ailleurs, lorsque vous m'avez passé M. , celui-ci m'a dit (il me semble) que mon dossier ne contenait pas d'autre lettre .
Entre' autre pas celle du médiateur.

Si vous avez compris autre chose, merci de ne pas en tenir compte.
J'attends la réponse écrite rapidement de M. sur l'ensemble de mes questions .

La lettre du Dr semble assez pressante, et je ne comprends pas qu'elle n'ait pu arriver au Dr avant le départ du Docteur ; et traitée en conséquence.

C'est pourquoi aussi, je pense que le délai est dépassé de fait et que la procédure doit être réexaminée.

Bien cordialement
Pierre Evesque

Le 10/01/2013 08:10, Pierre Evesque a écrit :

Rebonjour,

Merci de me répondre rapidement comme M. me l'a promis hier,
et de me dire aussi pourquoi la lettre du Dr Sander à mis deux mois à arriver à votre service, et pourquoi la lettre de la médiatrice CNRS n'est pas dans le dossier.

bien cordialement
Pierre Evesque

Bonjour,

Comme me l'a demandé votre chef de service,
voici les questions que je me pose au sujet de votre demande, et aux quelles il se propose de me répondre rapidement.
Elles sont écrites sous forme d'une lettre RAR au président du comité médical

Par ailleurs, j'aimerais avoir toutes les pièces à votre disposition que je pourrai avoir besoin.
J'aimerais enfin que l'administration applique les mêmes conseils de prudence dans les deux sens (à charge et à décharge).

Merci de lui transmettre rapidement ce courriel et les deux lettres jointes.

bien cordialement
Pierre Evesque

33 1 43 50 12 22

Poudres & Grains:

<http://www.poudres-et-grains.ecp.fr/spip.php?rubrique1>